

Mot de la présidente

➔ Remise de la pétition sur la politique de congés et Opération commissaires

Lors de la réunion du conseil des commissaires du 9 mars dernier, la vice-présidente du SERV, Céline Durand et le président du SES, Stéphane Aucoin, ont remis la pétition concernant notre demande de révision de la politique de congés de la commission scolaire. Plus de 130 enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle étaient présents.



De plus, les syndicats enseignants ont fait part de leurs demandes pour la négociation nationale en cours. Nos solutions pour redonner un souffle à l'éducation étant la réduction de la précarité, la diminution du nombre d'élèves par classe et les services auprès des élèves HDAA ont été largement expliquées aux commissaires.



Ces derniers sont restés muets, tant pour la politique de congés que pour nos demandes syndicales. Est-ce que ce silence, ce manque d'opinion, cette indifférence de leur part laissent entrevoir un manque d'ouverture ou un mot d'ordre de ne pas intervenir. On constate que les commissaires sont peut-être tenus au silence puisqu'ils n'ont rien ajouté.

Notez aussi que lors du Conseil des commissaires du 9 février 2010, l'assemblée a traité de la politique de congés à huit clos...

Véronique Lefebvre
Présidente

Dans ce
numéro

- Le plan d'intervention
- Vous prévoyez avoir un bébé?
- Réseau des Jeunes
- La page des Femmes

Le plan d'intervention (PI)



Le plan d'intervention est un outil important pour venir en aide à certains élèves à risque et aux ÉHDAA. Voici ce qu'il faut savoir :

On réalise un PI pour les **élèves à risque** lorsque les mesures d'aide données par le titulaire et que les services d'appui (orthopédagogie, psychoéducation, psychologie...) obtenus ne suffisent pas à améliorer la situation. Si la situation s'améliore, on n'a pas l'obligation de mettre en place un plan d'intervention.

Les **élèves identifiés ÉHDAA doivent obligatoirement avoir un PI**. On parle ici de troubles du comportement, troubles envahissants du développement, déficience auditive, intellectuelle, langagière, motrice, visuelle et difficultés d'apprentissage.

La direction est responsable d'établir le plan d'intervention (art. 96.14 de la LIP). Il faut comprendre que le personnel enseignant n'est pas responsable de trouver le bon moment qui convient à tous les acteurs pour faire le PI. C'est à la direction de contacter tous les intervenants du PI pour le planifier et le réaliser. Ce n'est pas non plus à l'enseignante ou à l'enseignant de faire le plan seul. Tous les intervenants doivent y participer en équipe.

L'Équipe du plan d'intervention (art. 8-9.09 des dispositions nationales) a la responsabilité d'analyser la situation concernant les difficultés de l'élève et d'analyser ses besoins spécifiques. Elle doit choisir des objectifs réalisables pour l'élève en précisant les moyens pour y arriver. Elle peut aussi demander des évaluations au personnel professionnel et recevoir les résultats de ces évaluations. De plus, elle fait des recommandations à la direction sur le classement d'un élève (classe spéciale, redoublement...) et sur les services d'appui à lui offrir (nature, niveau, fréquence, durée, etc.).

Véronique Lefebvre

VOUS PRÉVOYEZ AVOIR UN BÉBÉ?

Dans un monde idéal, nous planifierions tout, nous saurions tout d'avance et nous n'aurions pas de surprise.

Toutes celles qui prévoient avoir un bébé devraient nous consulter avant! Surtout vous, les enseignantes à statut précaire, celles qui font de la suppléance, celles qui reçoivent du chômage l'été, celle qui ont reçu des prestations de CSST ou celles qui ont été en invalidité

Une session d'information sur les droits parentaux et le RQAP vous sera offerte par votre syndicat.

QUAND : Mardi, 4 mai 2010

HEURE : 16h00 à 18h30

OÙ : Salle Gätane-Trempe-Kozzegi

(3^e étage du centre administratif de la commission scolaire)



Veuillez vous inscrire en téléphonant au bureau syndical au 450 455-6651

LA NEUTRALITÉ POLITIQUE DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT

Lors du deuxième congrès annuel des jeunes CSQ, les enseignants ainsi que les professionnels de la santé ont analysé le plan stratégique de la centrale syndicale. Lors des débats, nous avons remis en question la neutralité politique, c'est-à-dire le fait de ne pas prendre position pour un parti politique lors des élections.

Nous croyons que le fait de prendre position pour un parti politique lors des élections nous permettrait de recevoir une écoute plus attentive face aux demandes des employés. En comparaison, le syndicat de l'enseignement de l'Ontario a toujours pris position lors des élections provinciales et cela leur a valu de meilleures conditions de travail et salariales. Cependant, dans le passé, plusieurs syndiqués CSQ se sont opposés à de telles mesures d'influences politiques, puisqu'il s'agissait, selon eux, d'un choix individuel et personnel. À cet argument, je répondrais que cette neutralité réduit

grandement notre droit à l'expression politique et à la critique des choix politiques de nos gouvernements, en nous limitant à des commentaires publics de nature informelle et factuelle.

Notre syndicat, en lutte avec de si puissants intérêts, n'obtiendra que très difficilement une amélioration de nos conditions de travail si nous n'établissons pas de rapports d'influences vis-à-vis notre gouvernement. Nous devons interroger et analyser les politiques mises de l'avant par chacun des partis politiques afin de prendre position face à une organisation politique qui risque d'être encline à une meilleure écoute face à un syndicat qui appuie ouvertement leur mouvement politique. Bien que ce choix reste avant tout personnel, je crois que nous pourrions sortir gagnant dans une approche d'influence politique lors des élections.

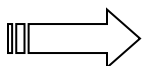
Martin Brunet
Membre du comité des jeunes CS

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES 2010



Le 8 mars dernier, une quarantaine d'enseignantes ont tenu à souligner la **Journée internationale des femmes** en soupant ensemble au Restaurant St-Clet. Ce fut une agréable soirée entre collègues agrémentée par la prestation de la musicienne Karine Leblanc.

Des épinglettes sont toujours disponibles au coût de 5.00\$. Ces épinglettes soulignent la **Journée internationale des femmes et la Marche mondiale des femmes** et les profits de la vente iront à un organisme local venant en aide aux femmes dans le besoin de la région.



Contactez-nous 450-455-6651 si vous désirez vous procurer une épinglette.



La page des Femmes

[Lise Payette](#), LE DEVOIR, 5 mars 2010 [Québec](#)

Tout le monde en a parlé. Pour moi, le 8 mars paraît le moment tout indiqué pour aborder cette question encore une fois et essayer de démêler la frustration qui s'empare des femmes d'ici chaque fois qu'un incident ranime leur méfiance envers ces signes religieux que la majorité d'entre elles ne veut pas voir s'implanter au Québec craignant sans doute que leur seule présence en arrive à menacer leur liberté si chèrement acquise.

Visiblement, les hommes d'ici ont du mal à comprendre la réaction négative profonde des femmes québécoises quant au port du voile, du niqab ou de la burqa par ces femmes venues d'ailleurs. Chaque fois qu'on en discute avec eux, ça finit toujours par la même question: en quoi est-ce que ça vous dérange? Ce qui pourrait donner à penser, justement, qu'eux, ils pourraient s'en accommoder... ce qui rajoute à notre inquiétude devant ces signes de soumission des femmes.

Ce n'est pas pour rien que le rapport Bouchard-Taylor nous a tant déçues. Nous avons, disons-le franchement, peu d'espoir que ces deux hommes puissent bien saisir l'âme féminine québécoise qui n'en a pas encore terminé avec son cheminement vers sa propre émancipation tant souhaitée et tant attendue. C'est pourquoi beaucoup de femmes ont participé à la fameuse commission Bouchard-Taylor, mais en se croisant les doigts.

Le spectacle n'était pas sans intérêt. On y a vu de tout. Des excessifs et des raisonnables, des inquiets et des révoltés, des grands ouverts et des refermés, une galerie complète d'insatisfaits et beaucoup de femmes. La commission a eu lieu, le rapport a été publié, puis rien n'a changé. Aucune décision n'a été prise par le gouvernement de Jean Charest malgré de nombreux appels au secours venant de la population. Aucune recommandation n'a été retenue ou même évaluée. C'est sans doute à cause de cette indifférence des autorités que certains ont continué d'abuser de notre tolérance. Chaque fois que ça se produit, le débat reprend sans qu'une solution n'arrive jamais à satisfaire les citoyens, qui continuent de penser que si les règles étaient claires pour tout le monde, le choix serait facile à faire et à appliquer.

Une femme portant le niqab a réussi à se faire mettre à la porte d'une classe de français tellement son comportement et ses exigences d'accommodements étaient devenus intolérables pour ceux qui l'entouraient. Ce n'est qu'en dernier recours que la ministre de l'Immigration a tranché.

Il m'arrive de me demander si ces femmes voilées ne sont pas déléguées par des hommes qui les manipulent pour créer des situations qui leur permettront de «tester» les chartes qu'ils connaissent par cœur et les tribunaux. Des bombes à retardement dont le rôle est de tirer sur l'élastique jusqu'à ce qu'il éclate. Nous savons bien que ce sera le niqab cette fois-ci et la charria la prochaine fois.

Ce que les femmes québécoises craignent, c'est la menace que représentent ces petits gains additionnés les uns aux autres et qui pourraient finir par gruger leurs acquis. Les Québécoises ont fait des choix et elles ont lutté pour les faire respecter. Elles ne sont pas prêtes à les mettre en danger même si elles sont disposées à tendre la main à ces autres femmes à qui elles offrent plutôt de les rejoindre, là où elles sont rendues.

Je propose donc aux hommes québécois, à partir de ce 8 mars, Journée internationale des femmes, pour une semaine complète, de porter eux-mêmes le niqab ou la burqa... On sait qu'il a fallu en arriver à ce type d'expérience pour que des bien-portants comprennent ce que ça voulait dire de passer sa vie dans un fauteuil roulant et reconnaissent enfin qu'il fallait adapter l'accès aux trottoirs et aux entrées de maison pour faciliter la vie des personnes handicapées. Il a fallu boucher les yeux de ceux qui voyaient parfaitement bien pour leur faire comprendre à quel point un chien pour aveugle pouvait changer la vie d'une personne non voyante. Peut-être faut-il aussi que les hommes portent le niqab ou la burqa pour savoir comment une femme se sent quand on la méprise au point de vouloir la cacher, de la faire disparaître de la vue des autres et qu'on lui impose ainsi une non-existence au nom d'une religion. La soumission imposée par les dieux, les pères, les frères ou les maris n'a pas sa place ici.

Quand vous aurez fait cette expérience, messieurs, vous répondrez à la question: en quoi est-ce que ça vous dérange?

Moi, ça me dérange autant que la rage de ces fous qui brûlent les écoles des petites filles, que la douleur des femmes qu'on viole comme du vulgaire butin de guerre en Afghanistan, en Haïti ou à Longueuil, que la misère de ces femmes qu'on mutilé, qu'on vend, dont on piétine la dignité et dont on étouffe le désir de liberté sous des voiles si lourds à porter qu'on les croirait souvent de plomb. Oui, ça me dérange!

